



VILLECHENEVE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 21 octobre 2004**

PRESENTS : MM. CRIBIER . CHAZELLES. PIQUET. GONNARD. MME CHIRAT.
MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND .SARCEY. MME
DUSSUYER.MM.GRANJARD. NIEPCE.M. GUERIN. MME BERTHOLAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Approuve les décisions modificatives du budget général et du budget assainissement pour l'exercice 2004.
- 2) Vote une subvention exceptionnelle du budget général au budget Assainissement pour assurer son équilibre.
- 3) Décide d'indemniser le Cabinet D'Architectes PAILLASSON et Associés non retenu pour réaliser l'opération d'aménagement de la future Mairie et fixe à 3 100 euros HT le montant de l'indemnisation.

VOTANTS : 15 POUR : 14 CONTRE : 1

- 4) Décide de retenir le Cabinet d'Architectes CUZIN-SAULNIER de Caluire pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération nouvelle Mairie.

VOTANTS : 15 POUR : 15

- 5) Décide de retenir le bureau de contrôle NORISKO pour assurer le contrôle technique de l'opération nouvelle Mairie et retient les missions proposées par l'organisme pour un montant de 6 500 euros et pour le repérage d'amiante 600 euros.

VOTANTS : 15 POUR : 13 CONTRE : 2

- 6) Approuve la proposition établie par le SYDER fixée à 189 euros par an sur quinze ans pour le renforcement BT sur le Poste VIAL.

VOTANTS : 15 POUR : 11 CONTRE : 1 BLANC : 3

- 7) Approuve la nouvelle proposition établie par le SYDER fixée à 1596 euros par an sur quinze ans pour la réalisation de l'opération « Eclairage Public – Lotissement les Grandes Terres ».

- 8) Décide de renouveler le bail administratif (local coiffure) conclu entre Madame Odile VERMARE et la Commune de Villechêneve.

- 9) Approuve l'avenant numéro 1 relatif au changement de nom du titulaire du marché (Aménagement de l'Entrée Nord du village) SCR MASSON suite à sa fusion avec APPIA RHONE.
- 10) Prononce l'admission en non valeur de certains produits locaux (Ordures ménagères de 1998 à 2000 et Assainissement 2003).
- 11) Décide d'attribuer une subvention de 0.30 euros par habitant pour l'exercice 2004 au Groupement des 4 cantons.
- 12) Examine la demande de certificat d'urbanisme formulée par Mme SECOND Cécile et décide de reporter à une réunion ultérieure sa décision par manque de précisions du demandeur.
- 13) Fixe à 40 euros TTC le prix de vente au mètre carré des lots au Lotissement « Les Placettes ».

VOTANTS : 15

POUR : 15

- 14) Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Fait en Mairie
Le 22 octobre 2004

Le Maire,
J. CRIBIER